

RCS : BASTIA Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00533 Numéro SIREN : 821 981 438 Nom ou dénomination : A.T.N.
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2019 sous le numéro de dépôt 1146

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

SELARL ME NICOLE CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET DUBOST

33 BD. PAOLI
BASTIA
20200 BASTIA

V/REF :

N/REF : 2016 B 533 / 2019-B-1146

Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 29/05/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

A.T.N.
Société par actions simplifiée
5 place Vincetti
20200 Bastia

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-1146 le 29/05/2019

R.C.S. BASTIA 821 981 438 (2016 B 533)

Fait à BASTIA le 29/05/2019,

LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise A.T.N.Néant ☐ *Adresse de l'entreprise 5 PLACE VINCENTI20200 BASTIANuméro SIRET * 8 2 1 9 8 1 4 3 8 0 0 0 1 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 6

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVOIS

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	65 000	012		65 000	65 000
	Autres *	014	1 500	016	500	1 000	1 500
	Immobilisations corporelles *	028	19 799	030	1 880	17 919	9 400
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044	86 299	048	2 380	83 919	75 900
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	6 891	062		6 891	5 714
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Autres * (3)	072	8 724	074		8 724	3 819
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 139	086		2 139	1 742
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II		096	17 754	098		17 754	11 276
Total général (I+II)		110	104 053	112	2 380	101 673	87 176
PASSIF							
					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			100		
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			2 685		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			2 820	2 785	
	Provisions réglementées	140					
	Total I		142		6 605	3 785	
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			52 432	63 733	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			8 876	4 354	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	27 820		33 760	15 304	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III		176		95 068	83 391	
	Total général (I + II + III)		180		101 673	87 176	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 399	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise A. T. N.		Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le										Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				3 1 1 2 2 0 1 8										3 1 1 2 2 0 1 7													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	50 286					44 181															
	Production vendue	biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214																					
				217		218																					
						222																					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					224																				
	Production immobilisée *						226	1 000																			
	Subventions d'exploitation reçues						230	648																			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	51 934					44 181															
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	12 157					12 350														
	Variation de stock (marchandises) *						236	(1 177)					(5 714)														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238																				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240																				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	16 369					16 904														
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	140	244	3 267					2 530														
	Rémunérations du personnel *						250	19 738					14 265														
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 643					2 570														
	Dotations aux amortissements *						254	2 380																			
	Dotations aux provisions						256																				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260																								
																			262	140							
Total des charges d'exploitation (II)						264	54 518					42 905															
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(2 584)					1 276															
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280																					
	Produits exceptionnels				(IV)	290	5 904					3 819															
	Charges financières				(V)	294	2					1 819															
	Charges exceptionnelles				(VI)	300																					
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	498					491															
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	2 820					2 785															
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316																					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318																					
	Provisions non déductibles *					322																					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	498																				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330																					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998																					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999																					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997																					
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. tendecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342														
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989								350														
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346																			
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655																						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	3 318					354																
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356																					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360															
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	3 318					372																

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.T.N.

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	65 000	402		404		406	65 000	65 000	
	Autres	410	1 500	412		414		416	1 500	1 500	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 199	444		446	1 199	1 199	
	Installations générales agencements divers	450	9 400	452	9 200	454		456	18 600	18 600	
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	75 900	492	10 399	494		496	86 299	86 299	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502	500	504		506	500
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	1 880	544		546	1 880
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	2 380	574		576	2 380

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 16 %	0 %
1	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : A . T . N .Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐
---	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 850
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 245
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.T.N.

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	50 286
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	1 000
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	51 286

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	12 157
Variation de stock (marchandises)	122	(1 177)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	11 124
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	140
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.L.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	22 244

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	29 042
---	-----	--------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	50 286.00
Période de référence du 024 01/01/2018 au 160 31/12/2018	160	
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F

Formulaire obligatoire
(art. 98 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 2 1 9 8 1 4 3 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.T.N.

ADRESSE (voie) 5 PLACE VINCENTI

CODE POSTAL 20200 VILLE BASTIA

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique BARBONI Prénom(s) VALERIE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 230873 N° Département 20 Commune BASTIA Pays

Adresse : N° Voie

Code postal 20200 Commune BASTIA Pays France

Titre (2) Mme Nom patronymique FUSTIER Prénom(s) GILBERTE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 261272 N° Département 20 Commune BASTIA Pays

Adresse : N° Voie

Code postal 20222 Commune BRANDO Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

SAS ATN
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 EUROS
Siège social : 5 Place Vincetti
20200 BASTIA
821 981 438 RCS Bastia

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 09/05/2019

L'an deux mille dix neuf et le cinq mai, à neuf heures, les associés se sont réunis au siège, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents et représentés :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| - Mme FUSTIER Gilberte | Propriétaire de 500 actions |
| - Mme BARBONI Valérie | Propriétaire de 500 actions |

Total des parts présentes ou représentées : 1 000 actions en pleine propriété, sur les 1 000 actions composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Mme BARBONI Valérie préside la séance en qualité de présidente.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation des associés et les récépissés postaux,
- Le texte des résolutions proposées,
- Le rapport d'activité du gérant,
- Les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 41 du décret du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée générale sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

BV

FG

ORDRE DU JOUR :

- Examen du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 et approbation des comptes annuels de l'exercice.
- Affectation des résultats de l'exercice 2018.
- Pouvoirs pour formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1^{ère} RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 2 820 EUROS de la façon suivante :

AUTRES RESERVES (Compte 106 800) :

2 820 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant

Les associés

